

montant de l'aide aux pays en voie de développement et, approximativement, trois fois le montant de la dette contractée par ces derniers auprès des pays industrialisés, une évidence s'impose: il faut proscrire dans les plus brefs délais la production de biens de destruction et consacrer les fonds disponibles à des activités humanitaires: le développement des pays neufs, l'amélioration de la santé et de l'instruction, la réduction des inégalités sociales. Rares sont les délégations qui ont eu l'audace de récuser publiquement ces objectifs — la seule exception notable étant celle de la Chine, dont le représentant a déclaré froidement: «Nous ne devons pas placer l'espoir de sauvegarder la paix mondiale dans le désarmement».

Mais si l'on peut s'entendre aisément sur les raisons de procéder au désarmement, les difficultés surgissent dès l'instant où l'on recherche les voies et moyens destinés à atteindre ces objectifs. C'est la question du «comment», autrement plus sérieuse et plus redoutable que celle du «pourquoi». Cette question serait pourtant relativement simple à résoudre s'il existait quelque part au monde une autorité légalement qualifiée et matériellement équipée pour procéder au désarmement... des autres. En l'absence d'une telle autorité, le désarmement ne peut résulter que d'un accord fondé sur le libre consentement des parties, c'est-à-dire, en fait, sur la renonciation volontaire aux avantages acquis par les uns et espérés par les autres. Or la conclusion d'un tel accord se heurte à toute une série d'obstacles, où la politique et la technique sont étroitement mêlées.

D'abord, les parties en présence ne sont pas, au point de départ, en position d'égalité sur le plan des rapports de forces. Il en résulte qu'aucune solution générale ou uniforme ne peut constituer une réponse valable au problème du désarmement. Le maintien du *statu quo* (qui constituerait en soi un progrès par rapport à la croissance continue des dépenses et à l'amélioration de la capacité de destruction) consoliderait des inégalités qui sont considérées par beaucoup d'observateurs comme des sources de tension et des occasions de conflit; une réduction proportionnelle des forces ou des crédits aurait les mêmes inconvénients, mais elle se heurterait, en outre, à la diversité des situations concrètes: le même dispositif de réduction des armements ne peut pas s'appliquer aux puissances nucléaires et aux pays qui fondent leur défense sur les seules armes conventionnelles. Enfin, l'équilibre des forces en présence est très différent d'une région à l'autre, si bien

que la même mesure aurait des effets contradictoires selon l'espace où elle s'appliquerait: en Amérique latine ou en Afrique la dénucléarisation peut avoir un résultat stabilisateur, parce qu'elle constitue l'un des moyens de limiter l'intervention des grandes puissances, alors qu'en Europe la dénucléarisation provoquerait aussitôt une rupture d'équilibre en faveur de celui des deux camps qui dispose d'une supériorité écrasante sur le plan des forces conventionnelles.

L'impossibilité de procéder par voie générale et uniforme condamne la négociation à emprunter celle, plus efficace mais moins spectaculaire, des compromis sectoriels ou régionaux — au risque de décevoir l'opinion publique qui confond souvent compromis avec compromission et prudence avec manœuvre dilatoire. Même à ce niveau plus modeste, les difficultés subsistent. Les puissances nucléaires souhaitent évidemment conserver leur privilège, qui est pourtant contesté par les autres. Mais à l'intérieur du Club atomique, les petites puissances nucléaires, comme la France et la Chine, s'opposent aux «superpuissances» à propos de l'expérimentation de nouveaux engins, car elles craignent qu'une interdiction totale des expériences ne consolide définitivement la supériorité acquise par les États-Unis et l'URSS.

Dans les rapports entre ces deux puissances, les engagements pris concernant la limitation de certains types d'armement ont eu pour effet d'encourager la recherche et la mise au point de nouvelles armes (cf. la bombe à neutrons). A chaque difficulté résolue, on en découvre une ou plusieurs autres.

A supposer que ces délicats problèmes d'équilibre puissent trouver une solution, c'est-à-dire qu'on convienne, par secteur ou par région, d'un taux de limitation, de réduction sinon de destruction des armements, il resterait encore à régler plusieurs questions délicates, notamment celle du contrôle et celle des transferts de fonds.

Aucun pays n'acceptera de désarmer s'il ne dispose pas de l'assurance que ses rivaux tiendront leurs engagements. La technique vient ici, fort heureusement, au secours de la politique, puisque le recours aux satellites d'observation permet de tourner, au moins en partie, les obstacles liés à la pénétration de missions de contrôle en territoire étranger. Mais la solution n'est pas parfaite, puisque ces satellites sont à l'heure présente détenus et contrôlés par les deux grandes puissances. On comprend dès lors fort bien pourquoi le président de la République française a proposé la création d'une «Agence de satellites de contrôle». Mais où cette Agence